



# ORION

INSECTICIDE LIQUIDE CONCENTRÉ

## Formulation

**Composition :** Pyrèthre 20g/L - Formule sans PBO  
Association exclusive d'ingrédients 99,8% issus de végétaux.

## Point forts

- **Action choc**
- **Formule innovante**
- **Utilisable en agriculture biologique**
- **Utilisable en présence des animaux**

*Produit utilisable en agriculture biologique en application du Règlement (CE) n° 834/2007, pour l'élimination des insectes et autres ravageurs dans les bâtiments et autres installations où des animaux sont détenus.*

## Utilisation

L'insecticide **ORION** est un concentré liquide émulsionnable contre les insectes rampants et volants.  
Le produit peut s'utiliser en pulvérisation dans les bâtiments d'élevage :

- de ruminants : vaches laitières, bovins viande, veaux, chèvres, chevreaux, moutons, agneaux,
- de porcs,
- de lapins,
- d'équins,
- de volailles : chair, reproductrices et pondeuses.

**Cibles :** insectes et acariens tels que mouches, moucheron, puces, ténébrions, cucujides, poux rouges, cafards, araignées, teignes.

## Application

Agiter avant emploi. Porter un équipement de protection adapté au traitement mis en oeuvre.

**Traitement de surface :** pulvériser sur toutes les parois du local à traiter, sur les murs, les plafonds.

Faible infestation : diluer 250 ml de concentré dans 5 L d'eau pour 100 m<sup>2</sup> ou 1 L dans 20 L d'eau pour 400 m<sup>2</sup>. Pulvériser à l'aide d'un pulvérisateur adapté.

Forte infestation : doubler la dose.

**Traitement de volume :** appliquer au nébulisateur à froid 200 ml à 400 ml de produit pur pour traiter 1000 m<sup>3</sup>.

Durée d'aération variable en fonction du niveau de ventilation et de la taille du local à traiter. À titre indicatif : de 30 minutes à 2 heures.

Le produit peut être appliqué en présence des animaux en évitant le contact direct avec les animaux durant l'application.

Ne pas pulvériser sur les abreuvoirs, mangeoires et autres éléments destinés à recevoir les aliments.



## FICHE TECHNIQUE



## Référence & Conditionnement

**Réf : I1740** - Flacon de 1L - Carton de 6 unités

## Précautions particulières

### Produit strictement réservé aux professionnels

- Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation.
- L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.
- Ne pas réutiliser l'emballage.
- Bien nettoyer le matériel après utilisation.
- Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après chaque utilisation.
- Bien rincer les surfaces en contact avec les aliments après chaque utilisation.
- Prendre toutes les mesures appropriées pour éviter la contamination des denrées emballées.
- Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- Conserver dans l'emballage d'origine.
- Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche.

Objet : Utilisation en Agriculture Biologique

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous attestons que le produit **ORION** peut être utilisé en Agriculture Biologique au sens du règlement 834/2007 pour l'élimination des insectes et autres ravageurs dans les bâtiments et autres installations où des animaux sont détenus.

Floriane KOBIELA  
Chargée d'affaires réglementaires  
LODI GROUP

**LODI**  
Parc d'Activités des Quatre Routes  
35390 LE GRAND FOUGERAY  
Tél : 02.99.08.48.59 - Fax 02.99.08.38.68  
RC B 322 751 363 00050  
TVA FR 04 322 751 363

[www.lodi-group.fr](http://www.lodi-group.fr)

